

15 octobre 2010

**POLITIQUE ET
POÉSIE, UN AUTRE
REGARD SUR LE
MONDE**



MATRICE DE TOUS LES ARTS DU TEXTE et de la parole ainsi que de la musique qui en fut longtemps indémêlable, la poésie s'estompe chaque jour davantage de notre univers culturel et connaît aujourd'hui des difficultés liées à une diffusion restreinte. Certes l'école (surtout en primaire) continue de transmettre quelques noms illustres. Mais ailleurs et après, c'est souvent le silence, comme s'il fallait se résigner au constat d'une incompatibilité croissante entre notre société agitée d'éphémère et l'esprit méditatif qu'exige la lecture de la poésie...

Mais notre vie en commun n'est jamais la conséquence inéluctable de processus qui nous échapperaient. Dans ce déclin de la poésie, le politique a sa responsabilité. La célèbre formule de Gambetta selon laquelle « *la politique est l'art du possible* » peut – et doit – s'entendre ainsi : la disparition d'un possible relève de la responsabilité publique. Or le possible de la poésie est en train de disparaître.

Pourtant, la demande de poésie dans la société existe bien : succès considérable d'opérations comme le "Printemps des poètes", floraison de petites éditions spécialisées, implantations dans certaines communes de "Maisons de la poésie", succès des spectacles poétiques, succès du renouveau de la chanson française à textes poétiques, succès du slam..., multiplication des blogs où les adolescents écrivent des poèmes...

Il est du devoir des responsables politiques de s'en préoccuper. Deux députés – Thierry Lizaro (UMP) et François Lamy (SRCD) – ont récemment ressenti ce devoir, s'inquiétant auprès du ministre de la Culture de l'insuffisant soutien de l'État à l'art poétique et à ses outils nécessaires que sont les revues de poésie. La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, FNCC, s'associe ici à leur inquiétude.

La FNCC ajoute que les pouvoirs locaux, si justement fiers de l'ampleur de leur engagement culturel, doivent également se saisir de cette question. Certes, l'apport de la poésie à l'attractivité territoriale, au tourisme ou au lien social peut paraître bien faible et donc politiquement négligeable. Mais au-delà de la nécessaire gestion des réalités, la fonction des politiques n'est-elle pas de défendre des valeurs ? Art du langage, la poésie porte l'essence de la valeur des autres arts – émerveillement, rigueur, résistance, compréhension... – et de la langue française. Il relève du devoir des pouvoirs publics tant nationaux que territoriaux, de la défendre.

La FNCC invite les collectivités territoriales soucieuses de culture à se donner les moyens de soutenir, sur leurs territoires, l'ensemble des acteurs de la création poétique – auteurs, éditeurs de recueils et de revues, libraires indépendants – et à contribuer à favoriser leur audience auprès des publics. Pour sa part, la FNCC s'engage à promouvoir les concertations et débats nécessaires pour encourager la pratique et la diffusion de la poésie en France.

*Karine Gloanec Maurin, présidente de la FNCC
et les membres du Bureau de la FNCC*